



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
[Unsa defense diffusion](#)



## *Lettre ouverte aux employeurs du ministère des Armées*

# **T**élétravail en situation de crise : « Les administrations doivent être exemplaires »

Le premier ministre, tout comme les ministres de la fonction publique et des armées, appelle les employeurs et les agents publics, dont les activités peuvent se réaliser en télétravail, à faire preuve de civisme et à « montrer l'exemple ».

Diminuer la présence sur les lieux de travail peut aider à réduire jusqu'à 20 % les taux de contamination. En réduisant les échanges en milieu professionnel, on réduit également le flux dans les transports en commun. Pour les plus isolés, la possibilité de revenir une journée sur les lieux de travail est ouverte et un accompagnement est possible, notamment par la mobilisation des réseaux de prévention.

L'UNSA Défense appelle les employeurs du ministère des Armées, en ces circonstances si particulières et souvent anxiogènes, à favoriser, dans les meilleures conditions possibles, le télétravail. En effet, durant la période de mise en œuvre des plans de continuité d'activité s'étalant du 17 mars au 11 mai 2020, de nombreux agents civils ont pu bénéficier de cette organisation du travail. Néanmoins, la situation a été très diverse selon les employeurs, le type d'emploi tenu et le niveau de responsabilité des agents. Et surtout très rapidement dès septembre 2020, les agents ont subi des refus de leur employeur, souvent du supérieur hiérarchique direct, de continuer l'activité dans ces conditions.

Dans un souci de clarté, il est précisé que l'UNSA Défense invite tous les agents concernés, qui ont essuyé un refus de la part de leur employeur, à réitérer de manière formelle leur demande de télétravail et à contacter leurs représentants syndicaux.

*Laurent Dutilleul, Secrétaire Général de l'UNSA Défense*